



La première (et pour l'heure unique) salariée du GSE-PAM, Marie-Noëlle Dalles, lors d'une séance de stretching pour l'Association Sport Senior Santé en Pays d'Aix.

PHOTO LOÏS LANE

Le mouvement sportif crée son groupement d'employeurs

POLITIQUE SPORTIVE

Le but : aider les petites structures sportives à se professionnaliser et proposer aux salariés des contrats moins précaires.

Il y a près d'un an, en avril 2018, le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) des Bouches-du-Rhône et le comité régional olympique et sportif (Cros) Sud-Paca lançaient le Groupement Sport Emploi - Provence Alpes Méditerranée (GSE-PAM).

Ce groupement d'employeurs s'adresse aux associations relevant de la Convention collective nationale du sport. Il devra « répondre aux besoins de professionnalisation et de structuration du mouvement sportif », synthétise Michael Gallet, membre du bureau et trésorier adjoint du GSE-PAM. « Nous sommes dans une période où les subventions diminuent, où moins d'aides sont apportées au mouvement sportif. Et pourtant, il y a un besoin accru de professionnalisation dans nos clubs et nos comités », poursuit celui qui est également élu au CDOS et directeur du District de Provence de football.

Plombé par la baisse des subventions venant de l'État ou des collectivités territoriales, amoindri par la suppression des emplois aidés, le mouvement sportif se voit paradoxalement attribuer des missions de plus en plus délicates : on parle désormais politiques publiques, éducation et citoyenneté, sport-santé bien-être ou encore professionnalisation.

« Le club est gagnant, le salarié est gagnant. Seul le GE ne l'est pas car son rôle, c'est d'être un service public. »

Le GSE-PAM entre dans cette dernière case. « Dans ses missions d'accompagnement à l'emploi auprès des clubs et comités, le CDOS avait déjà un panel de dispositifs assez complet, comme la réalisation de bulletins de salaire par un tiers de confiance, l'accompagnement à la pérennisation des postes, ou encore le suivi sur les budgets », rappelle Emilie Barthès, chargée de mission sur l'emploi au CDOS 13. « Il manquait cependant un soutien pour les clubs capables de supporter le coût d'un emploi mais n'ayant pas forcément la compétence administrative de le gérer. »

Le schéma de fonctionnement décrit un cercle vertueux : le groupement d'employeurs recrute un salarié, qui est mis à disposition de la structure utilisatrice (club, comité...), qui adhère au groupement d'employeurs. Dans ce fonctionnement, tout le monde est gagnant ou presque.

La structure « se décharge de la responsabilité d'employeur sur le GE. Mais de l'autre côté, elle a la maîtrise technique du salarié pour le temps qui lui est nécessaire », explique Dominique Abadie, président du CDOS 13. « Pour un président de club, la plus grande angoisse est d'avoir un contentieux avec un salarié. Certains n'embauchent pas pour ça. La plupart des présidents sont bénévoles et ne sont pas des chefs d'entreprise. Leur dire : +tu peux recruter mais tu n'auras jamais la contrainte de la gestion de l'emploi en terme juridique+, c'est leur rendre un grand service. »

Dans un secteur où certaines structures ont besoin d'un professionnel pour quelques heures par semaine seulement, « l'employé a lui une sécurité. Le GE s'engage dans les conditions possibles à le faire travailler dans un temps peut-être court au départ, mais se rallon-

geant en fonction des besoins », poursuit le président du GSE-PAM. Le but est d'arriver pour le salarié à la norme française : le CDI à temps plein.

« Le club est gagnant, l'employé est gagnant, mais le GE n'est pas gagnant. Ce n'est pas son rôle d'être gagnant. Son boulot est d'être un service public. C'est notre philosophie. Il y a des GE qui se font de l'argent. Le nôtre se fait une marge de fonctionnement mais ne génère aucun bénéfice. »

« Si le mouvement sportif ne s'en empare pas, on aura raté une marche importante. »

Le GSE-PAM est exclusivement destiné au monde du sport. « Mais dans le sport, tous les métiers sont représentés. Bien entendu, le principal est l'éducateur. Cela peut être aussi un agent d'entretien, un chargé de communication, un cuisinier », énumère Emilie Barthès. Pour l'heure, il existe une salariée : Marie-Noëlle Dalles. « Elle est éducatrice sportive pour deux clubs de retraite sportive sur Aix-en-Provence. C'est un emploi à temps partiel qui lui suffit pour le moment », indique Mme Barthès, qui pilote le pro-

jet avec Françoise Fekkaï, son homologue du Cros Sud-Paca.

L'intéressée, qui a longtemps été bénévole au sein de différentes associations sportives, est titulaire d'un certificat de qualification professionnelle animateur loisir sportif depuis 2018. Elle a récemment complété son parcours par une qualification pour l'encadrement des publics fragilisés. En sollicitant le groupement d'employeurs, Mme Dalles a vu « la possibilité d'(avoir) un contrat de travail sans faire porter le poids de la gestion des fiches de paie aux bénévoles de l'association. Et d'avoir un portage salarial par un organisme de référence dans le domaine sportif. »

D'autres personnes suivront-elles son exemple ? « Nous parlons d'un besoin du terrain. S'il n'y a pas de besoin, il n'y a pas de GE », assure Emilie Barthès, qui reconnaît aussi que « la problématique actuelle est de faire la promotion du GE, faire en sorte que le mouvement sportif s'empare du dispositif et le connaisse ». Dominique Abadie ajoute : « Si le mouvement sportif ne s'en empare pas, on aura raté une marche importante. »

Gaël Biraud

Contact : Emilie Barthès
Tél : 07-79-77-43-86
Mel : gsepam@outlook.com